

Dossier de l'OHI n° S3/8151/S-100

LETTRE CIRCULAIRE 57/2019
22 novembre 2019

ADOPTION DE L'EDITION 2.0.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-102
« SPECIFICATION DE PRODUIT POUR LA SURFACE BATHYMETRIQUE »

Référence :

- A. LC de l'OHI 35/2019 du 9 juillet - *Demande d'approbation de la nouvelle édition 2.0.0 de la Publication S-102 - Spécification de produit pour la surface bathymétrique.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre citée en référence A demandait aux Etats membres d'approuver l'édition 2.0.0 de la Publication de l'OHI S-102 – *Spécification de produit pour la surface bathymétrique.*
2. Le Secrétariat souhaite remercier les 48 Etats membres suivants qui ont répondu à la lettre circulaire : Algérie, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Croatie, Chypre, Danemark, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Guatemala, Islande, Irlande, Italie, Japon, Malaisie, Malte, Maurice, Maroc, Pays-Bas, Nigéria, Norvège, Oman, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique et Venezuela (République bolivarienne du).
3. Ces 48 Etats membres ont tous approuvé la proposition de nouvelle édition de la spécification de produit S-102. Quatre Etats membres ont formulé des commentaires en plus de leur vote. Ces commentaires ainsi que le résultat de leur examen par les présidents du S-100WG et du S-102PT sont fournis en annexe A à la présente lettre circulaire.
4. Lors de la publication de la lettre en référence A, l'OHI comptait 91 Etats membres dont trois Etats suspendus. Conformément aux dispositions de la Convention relative à l'OHI, le nombre minimum de votes favorables requis était donc de 30. La nouvelle édition de la spécification de produit S-102 a par conséquent été adoptée.
5. Un lien vers les documents relatifs à la spécification de produit S-102 est disponible sur le site web de l'OHI à l'adresse <http://iho.int> > Normes & Publications > S-102 - Spécification de produit pour la surface bathymétrique.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

Abri KAMPFER
Directeur

Annexe A : Réponses des Etats membres à la LC de l'OHI 35/2019 et commentaires des présidents du S-100WG et du S-102PT.

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC DE L'OHI 35/2019
ET COMMENTAIRES DES PRESIDENTS DU S-100WG ET DU S-102PT
ADOPTION DE L'EDITION 2.0.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-102
« SPECIFICATION DE PRODUIT POUR LA SURFACE BATHYMETRIQUE »**

Canada (Vote = OUI)

Le Canada approuve la proposition d'édition 2.0.0 de la Publication S-102 - Spécification de produit pour la surface bathymétrique. Le Canada reconnaît la nécessité de cette édition en vue de fournir une stabilité aux producteurs de données, aux fabricants de systèmes et aux fournisseurs de services. Toutefois, étant donné que des essais en mer et autres implémentations se poursuivent, des questions qui nécessiteront certainement de modifier la spécification sont soulevées. Tous ceux qui utilisent cette spécification devraient être encouragés à rendre compte des éventuels problèmes rencontrés à l'équipe de projet sur la S-102.

Commentaire des présidents du S-100WG et du S-102PT :

Le S100WG et l'équipe de projet sur la S-102 prennent note de ce commentaire et encouragent les personnes concernées à rendre compte de tout problème rencontré.

France (Vote = OUI) – Commentaire original en français

1. sur le paragraphe 9. Portrayal et Annex E, le cas d'usage de la S-102 comme produit de navigation dans un ECDIS n'est pas complètement traité. Le catalogue d'affichage (portrayal catalogue) n'est pas implémenté. L'interaction des produits S-102 sur les ECDIS S-100 devrait être développée, tout en sachant qu'elle est nécessaire pour l'identification rapide et sûre par le marin des zones les plus critiques de navigation.

2. la certification et l'assurance du bon fonctionnement des ECDIS reposent sur différents documents normatifs et réglementaires et notamment sur l'établissement de données de tests et de règles de validation des produits interagissant avec l'ECDIS. Ces deux éléments sont un préalable à l'utilisation de produits S-102 dans les futurs ECDIS S-100 (cf. action HSSC9 / 16).

Commentaire des présidents du S-100WG et du S-102PT :

Les commentaires de la France ont été notés et seront incorporés au programme de travail de l'équipe de projet sur la S-102, la S-102 progressant vers le niveau de préparation 5 de la S-100 pour une pleine exploitation dans l'ECDIS.

Pays-Bas (Vote = OUI)

1. Page de garde : (Editorial) Logo www.iho.in. Le T manque pour « .int ».

2. Page 7 (Abstract) : Texte « The Bathymetric Surface Product consists of a set of values organized to form a regular grid coverage, with associated metadata, for an area of the sea, river, lake or other navigable water ». Nous suggérons de supprimer « navigable » et de le remplacer par « body of » (« or other body of water »). Raisons : Les eaux non navigables sont représentées sur les cartes (utilisation primaire) et sur les jeux de données (utilisation secondaire) également ; afin de décider si des eaux sont navigables, l'ensemble des données sont nécessaires et le produit est susceptible d'être utilisé pour toute masse d'eau (par exemple un lac de cratère).

3. Page 29 (Specification) : Il est fait référence au site web suivant : <https://www.hdf5group.org>. Le lien vers hdf5group.org ne fonctionne pas.

4. Page 85 (F-2, premier paragraphe) : Texte « The first and last two values in the array are stored as a 4-byte integers the remaining value is stored as a 4-byte floating point. The total size of each node with therefore is 20 bytes ». La phrase semble coupée. Point derrière « integers » ? Nouvelle phrase commençant par « the remaining value » ? Dernière phrase : suppression de « with » ?

Commentaire des présidents du S-100WG et du S-102PT :

Tous les commentaires sont acceptés et les amendements ont été effectués comme suggéré. Concernant le commentaire 3, le lien correct est le suivant : www.HDFgroup.org.

Etats-Unis d'Amérique (Vote = OUI)

1. Tableaux 10.1, 10.2.2 et 10.2.5 : Les références aux noms d'objets et de groupes devraient être séparés par "." au lieu de "_".

- References to BathymetryCoverage_## devrait être modifié pour BathymetryCoverage.##.
- References to TrackingListCoverage_## devrait être modifié pour TrackingListCoverage.##.
- References to Group_### devrait être modifié pour Group.###.

2. Tableau 10.1 : Les métadonnées propres à la S-102 manquent dans ce tableau. Ajouter les métadonnées S-102 au contenu du niveau 4 joint à Group.001.

3. Tableau 10.2 : H5T_FLOAT n'est pas un type de données valide. Modifier H5T_FLOAT pour H5T_NATIVE_FLOAT.

4. Tableau 12.7.1 : Certains intégrateurs sont confrontés à des soucis lors de la création et de la mise à jour d'attributs complexes. Après discussion parmi les intégrateurs, nous avons décidé que les attributs complexes devraient être décomposés en attributs distincts. Par conséquent, il faut diviser les attributs complexes, tels que boundingBox, en parties indépendantes. (Nécessite de modifier la S-100).

5. Tableau 12.6 : Les attributs du S100_ExchangeCatalogue « dataReplacement » et « replacedData » ont été accidentellement supprimés. Ces attributs sont nécessaires à l'appui des nouveaux mécanismes d'édition/suppression/remplacement actuellement testés par le S-100WG. Remettre « dataReplacement » et « replacedData » dans le S102_ExchangeCatalogue.

6. Annexe A, clause A-2 :

- Les objets pour la S-102 ne sont plus intitulés « S102_ ». Supprimer « S102_ » de BathymetryCoverage et TrackingListCoverage dans l'annexe A-2.
- On devrait lire TrackingListCoverage au lieu de TrackingList. Ajouter « Coverage » après TrackingList.

7. Annexe B : Une représentation de la structure HDF serait plus informative pour les exécutants que les graphiques contenus dans l'annexe B. Remplacer les graphiques par une représentation structurelle créée par un programme tel que h5dump.

8. Annexe B, clause B-1.2 : TrackingList est mal orthographié. Il n'y a pas de « l » après le « k ». Remplacer TracklingListCoverage par TrackingListCoverage.

Commentaire des présidents du S-100WG et du S-102PT :

Tous les commentaires sont acceptés et les amendements ont été portés comme suggéré. Toutefois, pour le commentaire 4, il est noté qu'il est nécessaire d'apporter des changements à la S-100 avant de pouvoir modifier la S-102 ; ce commentaire est par conséquent dans l'attente d'une modification de la S-100.